



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 17 AVR. 2014

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel
Affaire suivie par L. Brisard
☎ 02 40 41.47.17
fax 02 40 41.22.77
laurence.brisard@loire-atlantique.gouv.fr

OR = ke
Copie OB

Destinataires	Suivi	Copie
M. LE MAIRE		Y
ELUS		CB/DL
CABINET		
COM		
PM		
DGS		X
DIRFI		
DIRAJA		
DRH		
PC		
PAV	X	
PFS		
PAVL		
MEDIATHEQUE		

Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le maire
Hôtel de ville
120, avenue du Général de Gaulle
44380 PORNICHET

Objet : projet de création d'une AVAP
Ref. : votre courrier du 21 mars 2014

Par courrier référencé, reçu le 26 mars en préfecture, vous m'avez fait part du projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur votre commune.

Le projet tient compte des remarques de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) et de la commission locale AVAP qui a fait la synthèse des remarques suite à l'enquête publique en intégrant notamment :

- le port à la demande de la CRPS ;
- la notion de construction principale unique pour permettre les nouvelles constructions sur des parcelles en étant dépourvues et empêcher la densification trop importante des parcelles construites dans les zones boisées.

La commune possède un monument historique dont le périmètre est compris dans l'AVAP. La création d'un périmètre de protection modifié pour lever le rayon hors du périmètre AVAP n'a donc pas été nécessaire

Conformément à l'article L 642-3 du code du patrimoine, je vous informe que j'émet un avis favorable à la création d'une AVAP sur votre commune.

LE PREFET

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Emmanuel AUBRY

Copie pour information à :

-STAP 44

-M. le sous-préfet de Saint Nazaire